

**Arrêté du 4 mars 2014 portant prolongation de délégation
(régisseurs d'avances et de recettes) au tribunal d'instance des Sables-d'Olonne
NOR : JUSB1405974A**

La garde des sceaux, ministre de la justice,

Vu le décret n°92-681 du 20 juillet 1992 relatif aux régies de recettes et aux régies d'avances des organismes publics ;

Vu l'arrêté du 7 mars 1996 habilitant le garde des sceaux, ministre de la justice, à instituer des régies de recettes et des régies d'avances auprès des juridictions civiles et pénales ;

Vu l'arrêté du 14 mai 1996 portant institution de régies d'avances et de régies de recettes auprès des juridictions civiles et pénales ;

Vu l'arrêté du 21 février 2014 portant prolongation de délégation de fonctions de l'intéressée au tribunal d'instance des Sables d'Olonne,

ARRÊTE

Article 1

Mme Nelly DIEFFENTHALER, greffière du 2ème grade, au tribunal de grande instance des Sables-d'Olonne, déléguée par arrêté de Mme la garde des sceaux en date du 21 février 2014, est, à titre exceptionnel, prolongée dans ses fonctions de régisseuse intérimaire au tribunal d'instance des Sables-d'Olonne, du 1er mars 2014 au 30 avril 2014 inclus.

Article 2

Le directeur des services judiciaires est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin officiel du ministère de la justice et notifié par les chefs de la cour d'appel de Poitiers, en leur qualité d'ordonnateurs secondaires au comptable assignataire.

Fait le 4 mars 2014.

La garde des sceaux, ministre de la justice,
Par délégation la chef du bureau des carrières
et de la mobilité professionnelle,

Marie-Noëlle DEHOUCK